



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAVALTRIE

## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 1<sup>er</sup> mai 2017 à l'adoption du règlement RRU2-31-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier les usages et les normes applicables à la zone R-70, ainsi que diverses dispositions.*

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray d'un certificat de conformité le 10 mai 2017 et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370 rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Ce règlement est entré en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille dix-sept.

---

Madeleine Barbeau, greffière